

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mai 2019

CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE - (N° 1883)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 43

présenté par

M. Bois

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 5.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de supprimer l'alinéa 5 qui ne définit pas une mission particulière du CNM et qui est redondant avec les alinéas 4 et 12.